

SMCP

sandro • maje • claudie pierlot • fursac



Communiqué - Paris, le 3 janvier 2025

Conversion des ADP G en actions ordinaires

Entre 2016 et 2017, SMCP a procédé à l'attribution, à titre exceptionnel, de 1 293 098 actions de préférence de catégorie G (« ADP G ») d'une valeur nominale de 1,10 euro à 98 cadres dirigeants et managers de SMCP (dont Mesdames Evelyne Chétrite et Judith Milgrom et Monsieur Ilan Chétrite, fondateurs et Directeurs Généraux Délégués de SMCP). Ces ADP G étaient convertibles par leurs bénéficiaires en 5 072 873 actions ordinaires au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 1^{er} janvier 2025, date à laquelle les ADP G non converties seraient automatiquement converties en actions ordinaires.

Entre 2019 et 2024, 595 755 ADP G ont été converties en actions ordinaires et il a été procédé en conséquence à l'émission de 2 337 162 actions ordinaires nouvellement créées. Au 1^{er} janvier 2025, les 697 343 ADP G restantes détenues ont été automatiquement converties en 2 735 711 actions ordinaires (dont 624 121 actions ordinaires pour Madame Evelyne Chétrite, 624 121 actions ordinaires pour Madame Judith Milgrom et 624 297 actions ordinaires pour Monsieur Ilan Chétrite).

Le capital de la société, qui était composé au 31 décembre 2024 de 76 288 530 actions (incluant les 697 343 ADP G) est désormais composé, après l'augmentation de capital consécutive à cette conversion automatique, de 78 326 898 actions ordinaires¹.

Il est anticipé que les détenteurs d'actions ordinaires issues de la conversion d'ADP G procéderont à la cession de ces actions ordinaires avant le 31 décembre 2025, compte tenu du régime fiscal applicable. Madame Evelyne Chétrite, Madame Judith Milgrom et Monsieur Ilan Chétrite, Directeurs Généraux Délégués de SMCP, entendent dans ce cadre confier à un prestataire de services d'investissement, agissant de manière indépendante, un mandat de gestion programmée afin de céder leurs actions ordinaires issues de la conversion de leurs ADP G sur le marché ou de gré-à-gré à compter d'un mois après la signature de ce mandat (soit 624 121 actions ordinaires pour Madame Evelyne Chétrite, 624 121 actions ordinaires pour Madame Judith Milgrom et 624 297 actions ordinaires pour Monsieur Ilan Chétrite).

Après conversion des ADP G en actions ordinaires, les fondateurs et les managers de SMCP détiennent 10,3% du capital et 14,7% des droits de vote de la Société.

¹ L'information à jour sur les droits de vote afférents sera publiée sur le site internet de la Société le 6 janvier 2025.

À PROPOS DE SMCP

SMCP est un acteur mondial du marché du luxe accessible avec un portefeuille de quatre marques parisiennes uniques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac. Présent dans 48 pays, le groupe comprend un réseau de plus de 1 600 magasins dans le monde et une présence digitale forte, sur l'ensemble de ses marchés-clés. Evelyne Chétrite et Judith Milgrom ont fondé respectivement Sandro et Maje à Paris, en 1984 et en 1998 et continuent à en assurer la direction artistique. Claudie Pierlot et Fursac ont été acquises par SMCP respectivement en 2009 et 2019. SMCP est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment A, ISIN FR0013214145, Code Mnémonique : SMCP).

CONTACTS

INVESTISSEURS/PRESSE

SMCP

Amélie Dernis
+33 (0) 1 55 80 51 00
amelie.dernis@smcp.com

BRUNSWICK

Hugues Boëton +33 6 79 99 27 15
Tristan Roquet Montegon +33 6 37 00 52 57
smcp@brunswickgroup.com